

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize le mardi dix décembre à vingt heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire publique, à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle DUGUA, Maire,

Nombre de conseiller en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 14

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date de publication : 12 décembre 2013

ETAIENT PRESENTS :

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS

NOMS DES CONSEILLERS	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DONNE POUVOIR A
Madame DUGUA Isabelle	X		
Monsieur CONTAMIN Jean		X	Madame DUGUA Isabelle
Monsieur BRENIER Robert	X		
Madame POULET Marie Thérèse	X		
Monsieur COTE Florent	X		
Madame JOURDAN Sylvia	X		
Monsieur SIBERT Maurice	X		
Madame ANCHISI Josiane	X		
Madame SALEL Véronique	X		
Madame PEYTAVIN Lucette	X		
Monsieur MORTIER Daniel		X	
Madame DEBARD Audrey		X	
Monsieur CHANAL Louis	X		
Madame COSSALTER Valérie	X		
Monsieur CHATELIN Jean-Yves	X		
Madame POIREE Carmen	X		
Madame DELAUNE Estelle	X		

Ouverture de séance

Madame Valérie COSSALTER est nommée secrétaire de séance

Madame Catherine BOSCH est nommée auxiliaire de séance

POUVOIRS : 1

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Signature des délibérations

DELIBERATIONS

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Florent COTE, adjoint aux finances pour présenter les différentes revalorisations concernant les tarifs pouvant être applicables au 1^{er} janvier 2014 sur la commune des Roches de Condrieu.

N° 2013 – 50 – FINANCES – REVALORISATION DES TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – PORTAGE ET RESIDENCE PERSONNES AGEES – ANNEE 2014

*Indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - France métropolitaine - par fonction de consommation - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire.
Août 2013/août 2012 = 132.82/130.42 = 1.018*

		Tarifs 2013	Tarifs 2014
Résidents foyers	Avec boisson	7.35	7.50
	Sans boisson	6.70	6.80
Portage	Sans boisson	8.10	8.25
Visiteurs foyers	Avec boisson	10.60	10.80
Tickets écoles		2.90	2.95
Tickets OGEC		2.90	2.95

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, E. Delaune et J.Y Chatelin votant contre

- ◆ **ADOPTE** les tarifs tels que définis ci-dessus.
- ◆ **SIGNALE** que ces derniers seront applicables à compter du 1er janvier 2014.

N° 2013 – 51 – FINANCES – REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES – ANNEE 2014

Indice moyen de la construction : 1^{er} trimestre 2013/1^{er} trimestre 2012

1649.75/1618 = 1.019

Indice de la consommation août 2013/août 2012 soit 125.74/124.86= 1.007

(Indexation : indice moyen de la construction)

Ancien cimetière			
Tarif en euros	Année 2013	Proposition - Année 2014	Année 2014
double 15 ans	152.00	154.97	155.00
double 30 ans	359.00	361.51	361.00
double 50 ans	727.00	740.81	741.00
simple 15 ans	76.00	76.53	76.00
simple 30 ans	180.00	183.42	183.00
simple 50 ans	364.00	370.92	371.00

Columbarium			
Tarif en euros	Année 2013	Proposition - Année 2014	Année 2014
15 ans	95.00	96.86	97.00
30 ans	219.00	223.29	223.00
50 ans	406.00	413.96	414.00

Cave Urne			
Tarif en euros	année 2013	Proposition - Année 2014	Année 2014
15 ans	124.00	126.43	126.00
30 ans	269.00	274.27	274.00
50 ans	479.00	488.39	488.00

Nouveau cimetière			
Tarif en euros	Année 2013	Proposition - Année 2014	Année 2014
double 15 ans	252.00	256.93	257.00
double 30 ans	589.00	600.54	601.00
double 50 ans	1 200.00	1223.52	1224.00
simple 15 ans	127.00	129.49	129.00
simple 30 ans	295.00	300.78	301.00
simple 50 ans	600.00	611.76	612.00

Pour concessions perpétuelles reprises avec caveau, ils seront de :

- pour 2m² : 490.00 € au lieu de 480 €
- pour 4m² : 760.00 € au lieu de 745 €

Pas de modification pour 2014 concernant la location du caveau communal, le coût sera de :
0.50 € par jour pour les 2 premiers mois.
1.00 € par jour jusqu'à 6 mois maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, J.Y Chatelin s'abstenant,

- ♦ **ADOPTE** les tarifs tels que définis ci-dessus.
- ♦ **SIGNALE** que ces derniers seront applicables à compter du 1er janvier 2014.

N° 2013 – 52 – FINANCES – REVALORISATION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE MAISON DES LOISIRS – ANNEE 2014 -

Une délibération annuelle est prise concernant la revalorisation des tarifs de la salle de la maison des loisirs. En effet, cette salle pouvait être louée lors d'occasions diverses (baptêmes, anniversaires...). Or, madame le Maire explique qu'il y a eu très peu de demandes, la dernière remontant à au moins trois ans. De plus, durant l'année 2013, la commune a réhabilité cette salle pour la destiner aux activités danse et gymnastiques.

Madame le Maire propose, donc, à son conseil municipal, de prendre acte de la suppression de la mise en location de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ◆ **ACCEPTÉ** de supprimer la mise en location de la salle située dans la maison des loisirs.

N° 2013 - 53 - FINANCES – REVALORISATION DES TARIFS - LOCATION TABLES ET BANCS – ANNEE 2014

(Indexation : indice de la consommation)

Euros	Tarifs 2013	Tarifs 2014
Photocopie	0.18	0.18
Location par banc	2.20	2.20
Location par table	5.70	5.70
Banc détérioré	27.00	27.00
Table détériorée	49.00	49.00
Banc non rendu	37.50	38.00
Table non rendue	76.50	77.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ◆ **ADOPTÉ** les tarifs tels que définis ci-dessus.
- ◆ **SIGNALE** que ces derniers seront applicables à compter du 1er janvier 2014.

N° 2013 – 54 – FINANCES – REVALORISATION DES TARIFS - DROITS DE PLACE MARCHÉ – ANNEE 2014

(Indexation : indice de la consommation)

	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposés	Tarif 2014
Tarifs annuels			
Banc 3m ou inférieur	49.50	49.85	50.00
Banc 4m	71.00	71.50	71.50
Banc 5m	90.00	90.63	90.50
Banc 6m	108.00	108.76	109.00
Banc 7m	123.00	123.86	124.00
Banc 8m	143.00	144.00	144.00
Banc 9m	160.00	161.12	161.00
Banc 10m	177.50	178.74	179.00
Banc 11m	195.00	196.36	196.50
Banc 12m	212.00	213.48	213.50
Tarifs semestriels			
Banc 3m ou inférieur	30.50	30.71	31.00
Banc 4m	44.00	44.30	44.50
Banc 5m	55.00	55.38	55.50
Banc 6m	66.00	66.46	66.50
Banc 7m	76.50	77.04	77.00
Banc 8m	85.50	86.10	86.00

Banc 9m	98.00	98.69	99.0
Banc 10m	110.00	110.77	111.00
Banc 11m	116.00	116.81	117.00
Banc 12m	129.50	130.41	130.50
Abo. Annuel/m sup			
Abo. Annuel/m sup	19.50	19.64	20.00
Abo. Semestre/m sup			
Abo. Semestre/m sup	13.50	13.59	14.00
Droit Hebdo/m d'étal.			
Droit Hebdo/m d'étal.	1.35	1.36	1.35

(Indexation : indice mensuel des prix à la consommation – Electricité)

Août 2013/août 2012 soit 124.44/115.76= 1.075

Tarifs journaliers Electricité Forfait			
	Tarifs 2013	Tarifs 2014 proposés	Tarifs 2014
Journalier	2.35	2.47	2.50
Permanent annuel	113.00	118.25	118.00
Permanent Semestriel	56.50	59.13	59.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ◆ **ADOPTÉ** les tarifs tels que définis ci-dessus.
- ◆ **SIGNALE** que ces derniers seront applicables à compter du 1er janvier 2014.

N° 2013 – 55 – FINANCES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Par courrier du 6 novembre 2013, Madame le Maire signale que Monsieur le Trésorier demande de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant total de 68.50 euros.

- ❖ Titre n° 109 – 2010 – Loyer – 4.50 euros – créance insuffisante
- ❖ Titre n° 232 – 2011 – Périscolaire – 64.00 euros – poursuite sans effet

Madame le Maire précise aussi que Monsieur le Trésorier demande que cette dépense soit inscrite au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé aux élus de se prononcer sur ces admissions en non-valeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADMET** en non-valeur les titres de recette n° 109 – 2010 et 232 – 2011 pour un montant de 68.50 euros.

N° 2013 - 56 - FINANCES – PREINSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2014 – COMMUNE

Madame le Maire signale que le Conseil Municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement sur le budget Commune 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépenses d'investissement budget 2013 – chapitre 20 et 21 (hors remboursement dette) :
1 346 276.64 euros
Plafond des crédits autorisés pour les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif
2014 : 336 569.16 euros.

En conséquence, Madame le Maire propose au conseil municipal de valider avant le vote du budget des dépenses d'investissement qui pourraient être engagées dès début janvier 2014 afin de ne pas prendre de retard sur certains projets.

Madame le Maire demande que soit porté aux pré-inscriptions budgétaires pour l'année 2014 sur le budget Commune les dépenses suivantes :

COMPTE- OPERATION	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
21312 - 12	Chauffage maternelle	9 000.00
21534 - 13	Eclairage public – Aménagement du pont	15 500.00
TOTAL		24 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ♦ **APPROUVE** le principe de préinscriptions budgétaires avant le vote du budget 2014 tels que défini ci-dessus.
- ♦ **PRECISE** que ces dépenses d'investissement seront affectées au budget 2014.

N° 2013 - 57 - FINANCES – DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE REPARTITION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – ECLAIRAGE PONT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Elle précise que le montant des travaux d'éclairage public du pont (partie Roches de Condrieu) est estimé à 13 000.00 euros H. T. ; elle propose au Conseil municipal de solliciter l'aide financière du SEDI.

De plus, le SEDI propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique.

Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à une aide majorée.
- d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention pour les travaux envisagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à une aide majorée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention pour les travaux envisagés.

QUESTIONS DIVERS

- ❖ Convention DER MARKARIAN : Une convention tripartite devant assurer la protection des œuvres de l'artiste est en cours de signature.
- ❖ Vente à l'entreprise LOOS du local appartenant à la commune situé à Champagnole (partie de la parcelle AC 769).
- ❖ Rythmes scolaires : Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère a, par courrier reçu en mairie le 6 décembre 2013, émis un avis favorable à la proposition de d'organisation du temps scolaire, aboutissement de la réflexion menée par le comité de pilotage crée à cet effet autour des différents enjeux commentés par les parents et les enseignants.
Le temps scolaire sera le suivant :
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 08 h 15-11h30 / 13h30-15h30
 - Mercredi : 09h-12h
- ❖ Vœux du maire : le dimanche 5 janvier 2014 à 11 h 15 à la résidence Cantedor.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 heures.
Le Maire,
Madame Isabelle DUGUA